

TARIFS**SCOLARITÉ**

La participation des familles intègre les fournitures suivantes : la participation à l'immobilier et aux investissements non subventionnés ainsi que l'ensemble des frais (photocopies, feuilles de devoir, carnet de correspondance, participation aux services de l'enseignement catholique).

Des cahiers d'exercices, des sorties scolaires ou des activités facultatives ainsi que la catéchèse et les fournitures artistiques (option lycée) vous seront facturés en plus (information connue en début d'année scolaire).

La facturation intervient fin octobre : elle est annuelle pour ceux qui optent pour le prélèvement automatique mensuel ou trimestrielle pour ceux qui préfèrent un règlement par chèque ou en espèces.

« Les Factures sont désormais consultables UNIQUEMENT sur « SCOLINFO » avec les codes reçus en début d'année. Vous recevrez au préalable un mail vous avisant de leur disponibilité. »

| | Collège | Lycée | Prépa CPGE 1 ^{ère} année | Prépa CPGE 2 ^{ème} année |
|--|---|--------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Contribution annuelle | 570 € | 680 € | 990€ | 990€ |
| ⇒ Facture annuelle : prélèvement/10mois (octobre à juillet) | 1/10^{ème} par mois de la facturation annuelle | | | |
| ⇒ Facture trimestrielle : chèque ou espèces (octobre, février, mai) | Par tiers | | | |
| ⇒ Facture semestrielle : chèque ou espèces (octobre, février) | Par moitié | | | |

REDUCTIONS FAMILIALES ANNUELLES

Une réduction est appliquée aux familles à partir du 2^{ème} enfant scolarisé :

| | COLLEGE | LYCEE | PREPAS année 1 ^{ère} | PREPAS année 2 ^{ème} |
|-------------------------------|---------|--------|----------------------------------|----------------------------------|
| 2^{ème} enfant | -79 € | -82 € | -139 € | -139 € |
| 3^{ème} enfant | -130 € | -136 € | -337 € | -337 € |
| 4^{ème} enfant | -165 € | -169 € | 0 € | 0 € |
| 5^{ème} enfant | -193 € | -204 € | 0 € | 0 € |
| 6^{ème} enfant | -388 € | -401 € | 0 € | 0 € |

SECTION INTERNATIONALE : Le coût annuel est hors contribution des familles

| <u>NIVEAU</u> | <u>COÛT DE LA SECTION INTERNATIONALE</u> |
|--|--|
| <u>6^{ème}</u> | <u>860€</u> |
| <u>5^{ème} à 3^{ème}</u> | <u>870€</u> |
| <u>2nd à Term</u> | <u>880€</u> |

RESTAURATION

* **SELF** - les collégiens et les lycéens peuvent **s'abonner** au self. Des abonnements de 1 à 5 repas sont proposés.

S'abonner veut dire s'engager à prendre les repas retenus. Cet engagement vaut pour tout trimestre entamé. Seules les absences pour maladie d'une semaine complète et pour voyages et stages seront prises en compte, pour les demandes de remboursement de repas à l'exclusion de tout autre motif. En revanche il ne sera pas tenu compte des absences pour convenances personnelles

Le prix du repas-abonné est de 5,25 euros ; le prix du repas au ticket occasionnel est de 5,75 euros.

* **CAFÉTÉRIA** - les lycéens ont le choix du mode de restauration : le self et (ou) la cafétéria.

Celle-ci est réservée aux lycéens et aux élèves des classes préparatoires.

INFORMATION

Si vous rencontrez des difficultés durables ou passagères, n'hésitez pas à en informer la comptabilité. En effet l'établissement reçoit chaque année des aides de la part des instances régionales et départementales en fonds sociaux. Un groupe composé de la directrice, des directeurs-adjoints, de l'attachée de gestion et de la comptable examinera les demandes.

**Je soussigné _____ déclare avoir pris connaissance des modalités tarifaires appliquées
pour mon (mes) enfant(s) _____
en classe de _____ pour l'année scolaire 2017-2018 et je m'engage à les respecter.**

Date :

Signature :

Document à dater, signer et à adresser à la comptabilité en un seul exemplaire par famille (acceptation des conditions tarifaires pour l'année scolaire 2017-2018)